

OXALIS ENVIRONNEMENT
Société à responsabilité limitée
au capital de 135 660 euros
Siège social : 17, rue des Fresnais
35170 BRUZ
839 444 841 RCS RENNES

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le trente juin,
A quinze heures,

Monsieur Romuald BONTEMPS, demeurant 318, impasse de Serpentine - Les Issambres 83380
ROQUEBRUNE SUR ARGENS,

Propriétaire de la totalité des 13 566 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la
Société OXALIS ENVIRONNEMENT,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

I- A préalablement exposé ce qui suit :

.....

II- A pris les décisions suivantes :

.....

- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire en application de l'alinéa 2 de l'article L.821-43 du Code de commerce,

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

.....

CINQUIÈME DÉCISION

L'associé unique décide, en application de l'alinéa 1 de l'article L.821-43 du Code de commerce, de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes, la société IN EXTENSO AUDIT DAUPHINE SAVOIE, représentée par Monsieur Jean-François BOUSQUET, sise 1 bis, boulevard de la Chantourne - 38700 LA TRONCHE, sous le régime de l'audit classique, pour un mandat de six (6) exercices prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social qui sera clos en 2030.

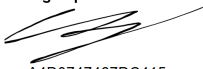
Le cabinet IN EXTENSO AUDIT a fait savoir à l'avance qu'il acceptait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

SIXIÈME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associé unique
Monsieur Romuald BONTEMPS

Signé par :

A4D0747467DC415...